

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

06 – 10 décembre 2020

6. Désignation d'un représentant de la Commune à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Moissac

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux,

Vu le courrier reçu en Mairie le 13 novembre 2020 de la Maison Familiale Rurale,

Il convient de désigner un représentant de la Commune pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison Familiale Rurale de Moissac,

Se porte candidate : Stéphanie GAYET.

A obtenu :

Mme Stéphanie GAYET

27 VOIX

6 abstentions de vote : Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA.

AR PREFECTURE

082-218201127-20201210-CM20201210_06-DE

Regu le 16/12/2020

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DESIGNE Mme Stéphanie GAYET pour représenter la Commune auprès de la Maison Familiale Rurale de Moissac.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :